



RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

► RÉPARATION ET PRÉVENTION

Traiter l'existant

- L'ACNUSA propose que les commissions consultatives d'aide aux riverains :
 - planifient les opérations en établissant un programme sur dix ans,
 - regroupent les demandes d'aide par quartiers ou ensemble de bâtiments pour bénéficier d'économie d'échelle au stade des diagnostics comme des travaux.
- L'ACNUSA recommande que le diagnostic et les travaux soient financés à 100 % lorsque le logement est inclus dans le programme. L'ACNUSA souhaite que chaque commission se fixe des règles sur la gestion des demandes au-delà du Lden 55 (participation financière du demandeur, etc.), sur la prise en compte des parties communes d'habitat collectif et sur les locaux éligibles.

- Compte tenu du retard pris, l'ACNUSA estime que les textes réglementaires sur l'aide à l'insonorisation doivent être modifiés dans l'année 2007. Ils devront impérativement prendre en compte les conclusions des travaux sur les cartographies du bruit et les réflexions sur les retombées économiques.

- L'ACNUSA demande que soit étudiée la faisabilité d'un fonds de garantie destiné à rassurer les riverains sur le rachat au prix d'acquisition actualisé de leur logement situé dans le plan de gêne sonore.

Prévenir

- Dès avril 2007, L'ACNUSA auditionnera les responsables des différents services concernés centraux ou locaux (urbanisme, écologie, aviation

civile, intérieur, etc.) ainsi que les professionnels de l'aéronautique et les gestionnaires d'aéroport sur :

- l'aménagement concerté autour des aéroports,
- le partage des retombées économiques du transport aérien,
- la gestion de l'urbanisation.

Les conclusions de ces auditions seront publiées dans le rapport d'activité 2007.

Étudier pour mieux intervenir

- L'ACNUSA recommande une accélération immédiate des programmes d'isolation à l'intérieur des PGS afin que les préconisations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France soient respectées.

► DEVENIR DES RECOMMANDATIONS

Survoler sans gêner

- L'ACNUSA demande à la direction générale

de l'aviation civile que soient mises en œuvre – chaque fois que possible – les procédures de descente continue autour de la plateforme de Paris – Charles-de-Gaulle. L'Autorité demande qu'à l'automne 2007, la direction des services de la navigation aérienne lui présente les procédures concernées et leur calendrier de mise en œuvre.

- L'ACNUSA demande qu'avant toute mise en place du système ELVIRA pour le contrôle des déviations sur une plateforme, une étude comparative avec ses propres données lui soit présentée.

Informier

- L'ACNUSA maintient sa recommandation 2005. Elle préconise l'utilisation du :
 - LAmx, qui indique la valeur maximale de bruit émise par l'avion lors de son passage. Une indication

du nombre d'événements dépassant des valeurs seuils doit être fournie,

- ▶ LAeq (jour), LAeq (soirée) et LAeq (nuit), qui représentent l'exposition due à l'ensemble des composantes du bruit ambiant pendant chaque période considérée,
- ▶ Lden, qui représente le niveau d'exposition totale au bruit des avions. Les niveaux LAeq (avions/jour), LAeq (avions/soirée) et LAeq (avions/nuit), nécessaires au calcul du Lden, doivent être tenus à la disposition du public,
- ▶ LAeq (avions/durée), qui est la moyenne des LAeq (avion) pendant la durée totale de passage des avions.

Les informations recommandées devront être disponibles à la demande des riverains et feront l'objet de commentaires explicatifs lors de leur diffusion. L'Autorité demande qu'en juin 2007, un bilan de la mise en œuvre de cette recommandation lui soit présenté par chaque gestionnaire.

- Avant juillet 2007, chaque gestionnaire transmettra à l'ACNUSA un premier dossier d'étape sur la maintenance des systèmes de monitoring. Ce dossier doit permettre d'examiner tout ce qui – à un titre ou à un autre – peut entraîner une cessation du service au riverain ou un manquement à la qualité

de service. Dans le cas où il s'agirait d'un risque connu, les précautions prises pour assurer la continuité du service et le cadre dans lequel elle s'organise seront exposés.

Prendre en compte l'environnement

- L'ACNUSA demande qu'un bilan de l'application de l'instruction DCS/PN/FOR n° 05/2006 dans tous les centres et les organismes dispensant les cours au bénéfice des pilotes d'avions et d'hélicoptères lui soit présenté à la fin du 2^e trimestre 2007.
- Le travail commun d'élaboration du document pédagogique réalisé en 2004 par la DCS,

des représentants de compagnies aériennes et les services de l'Autorité doit être repris. Son contenu devra être beaucoup plus technique et s'appuyer sur un logiciel EAO. L'ACNUSA demande que ce support modernisé soit disponible pour les formations des pilotes programmées en 2008.

- L'ACNUSA demande que le bilan de la formation à l'environnement, dispensée aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne dans leur centre de rattachement, lui soit présenté à la fin de l'été 2007.

